

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 26 NOVEMBRE 2019 • PARIS



RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

RGPD



Phase 2

RÉDUCTION
300 € HT
POUR TOUTE
INSCRIPTION REÇUE
AVANT LE 31/10/2019

BÉNÉFICIEZ
DU RETOUR
D'EXPÉRIENCES
DE DPOs



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Johanne COUTIER

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance
 @EfeJuridique

Si les entreprises ont progressé dans la mise en place du RGPD, on constate que de nombreuses questions demeurent encore sur le terrain : quels **tests d'intrusion** mettre en place et comment garantir la **sécurité informatique** ? Quels **contrôles instaurer avec ses prestataires** externes et dans les **process d'achats** ? Comment **auditer les process RGPD** au sein de sa structure ? Comment mettre en œuvre le **maintien en conformité** ? Quels **retours d'expériences des DPOs** ? Quels **contrôles de la CNIL** en 2019 en matière de RGPD ?

Pour répondre à toutes ces questions et bien d'autres que vous vous posez encore, nous vous donnons rendez-vous lors de **notre conférence annuelle « RGPD – Phase 2 »**, avec des Avocats spécialistes reconnus du RGPD, le retour d'expériences et conseils avisés de DPOs afin de maîtriser l'ensemble des enjeux stratégiques de vos dispositifs RGPD/GDPR.

POUR QUI ?

- Directeurs juridiques et leurs collaborateurs
- DPO, juristes IP/IT, TIC, Protection des données personnelles, Propriété intellectuelle
- IP/IT Legal Advisors
- DATA Officers
- Responsables des systèmes d'information
- Avocats, notaires et conseils

POURQUOI ?

- Évaluez **votre conformité RGPD** et maîtrisez tous les points stratégiques à améliorer, notamment en matière de **durées de conservation**
- **Sécurité informatique** : encadrez les audits et tests à effectuer
- Identifiez **les contrôles à mettre en place** en matière de procédures d'achat et avec vos prestataires externes
- Auditez vos process **RGPD sur les sites internet**
- Bénéficiez du **retour d'expériences de DPOs**

COMMENT ?

- Les exposés de présentation, illustrés par des exemples pratiques, sont traités **par des intervenants reconnus**, spécialistes du RGPD
- **Des échanges entre les intervenants et les participants** sont prévus à l'issue de chaque exposé
- **Une documentation détaillée** vous sera remise au début de la conférence pour un meilleur suivi des débats

LES ACQUIS

- Répondre à toutes les questions que vous vous posez sur **l'efficacité de votre dispositif RGPD**
- **Maîtriser toute l'actualité et les meilleures pratiques**

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués.



MARDI 26 NOVEMBRE 2019

8h45 Accueil des participants

9h00 Faites un point sur l'activité de la CNIL en 2019

- Les sanctions
- Les contrôles et le programme annuel de la CNIL
- Les retours et conséquences sur la vie des entreprises quelle que soit leur taille

10h00 Tests d'intrusion et sécurité

- Sécurité informatique – analysez les sanctions de la CNIL : obligation de moyens ou de résultat ?
- Quelles conditions négocier auprès de votre prestataire de sécurité ? Les clauses d'audit dans les contrats sont-elles un caillou dans les chaussures des responsables de traitement ?
- Un client peut-il et doit-il faire des tests d'intrusion chez son prestataire ?
- Les audits de sécurité sont-ils légalement obligatoires pour les clients ? Pour les prestataires ?
- Quelles sont les certifications en cours ? Quel intérêt ?
- Comment évangéliser la sécurité dans l'entreprise ?

Yaël COHEN-HADRIA

Avocat Associé

MARVELL AVOCATS

11h00 Café-Networking

11h30 Comment systématiser les process d'achats et les contrôles à mettre en place ?

- Quelles sont les obligations posées par le RGPD avant de contracter avec un prestataire qui traite des données à caractère personnel ?
- Existe-t-il des certifications pour ces garanties ou les responsables de traitements sont-ils responsables de cette analyse ?
- Comment avoir un processus d'achat conforme au RGPD ?
- Quelles sont les conséquences dans les contrats d'achats ?
- Quels sont les points clés du RGPD sur lesquels vous devez être particulièrement vigilants ?

Benjamin MAY

David ROCHE

Avocats Associés

ARAMIS

12h30 Déjeuner

14h00 Quelles durées de conservation instaurer ? Pour quelle effectivité ?

- Qu'est-ce qu'une politique de durée de conservation ?
- Les sanctions de la CNIL sur les durées de conservation
- Peut-on tout garder indéfiniment si on trouve la bonne finalité ? Ou les bonnes finalités ?
- Comment construire la politique de durée de conservation ?
- Est-ce plus efficace d'indiquer les durées de conservation dans une politique et y renvoyer dans le registre des activités de traitement ?

Donatienne BLIN

Avocate Of Counsel IT/IP/DATA PROTECTION

LEXCASE

15h00 Comment auditer les process RGPD mis en place sur vos sites internet ?

- Quel degré d'informations obligatoires sur votre site web ? Formulaire de collecte et gestion des cookies
- Les mentions légales, les CGV, les CGU : comment les rédiger depuis le RGPD et l'ordonnance du 12 décembre 2018 modifiant la loi Informatique et libertés ?
- Comment auditer ces points et s'assurer de leur maintien en conformité ?

Céline AVIGNON

Avocat Directeur

CABINET ALAIN BENSOUSSAN LEXING

16h00 Café-Networking

16h30 Gouvernance : comment gérer le maintien en conformité ?

- Quels process mettre en place pour le maintien en conformité ?
- Opérations de formations et de sensibilisation
- Quelle preuve du respect des actions déjà mises en place ? PIA, les registres, les suivis, fiches accountability...
- IA, objets et équipements connectés : quels enjeux juridiques pour le maintien en conformité ?
- Comment cette gouvernance peut-elle déjà constituer la preuve du respect du RGPD ?

Jérôme DEROULEZ

Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles

CABINET DEROULEZ



17h15 TABLE RONDE

- DPO : quels retours d'expériences sur le terrain ?
- Quels premiers retours des nouvelles obligations imposées au responsable de traitement ? Preuve du respect du règlement, sécurité des données, PIA, Privacy by Design, notification de violation de données...
- Maîtrisez les nouvelles clauses apparues dans la pratique pour encadrer les nouvelles obligations imposées au sous-traitant : clause d'audit, etc.

Igor BABIC

Group DPO

AXA

Sybille SAINT PIERRE

Head of Legal & DPO

SHIFT TECHNOLOGY

Alma BENZAÏD

DPO Group

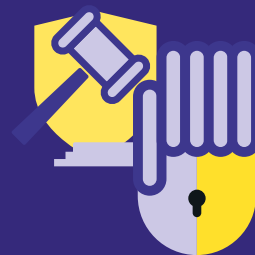
ORPEA-CLINEA

Catherine MAIGNAN

DPO Groupe

GROUPE ARCADE-VVY

Pôle Habitat Social



18h00 Clôture de la conférence



Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
infoclient@efe.fr
www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à Johanne coutier
Tél. : 01 44 09 12 72 • jcoutier@efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

**300 € HT de réduction pour toute inscription reçue
avant le 31/10/2019 (code 22681LASTCHANCE)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « Loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

MARDI 26 NOVEMBRE 2019 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**RGPD**" mardi 26 novembre 2019 (code 22681)

OUI, je m'inscris avant le 31/10/2019 (code 22681LASTCHANCE) et je bénéficie de 300 € HT de réduction

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Banque-Assurance »

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires : _____

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilitée à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

